

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE
ROUTE DE MENJOUNIN, RUE DE BELLOCQ ET
ROUTE DU LAVOIR**

N° 2026-011TVX

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de la Société ATLANTIC ROUTE, en charge des travaux de réfection des voiries, pour le compte de MACS, route de Menjounin, rue de Bellocq et route du Lavoir, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La Société ATLANTIC ROUTE est autorisée à effectuer des travaux de réfection des voiries, route de Menjounin, rue de Bellocq et route du Lavoir, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 30/03/2026 au 17/04/2026 inclus.
- ARTICLE 2 :** Durant les travaux, une restriction sur la chaussée sera mise en place dans les deux sens de circulation avec une interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les PL.
- ARTICLE 3 :** La société ATLANTIC ROUTE est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par la Société ATLANTIC ROUTE.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par la Société ATLANTIC ROUTE.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- M. le Commandant de la COB de Soustons,
 - M. le Commandant du Centre de Secours de Saint Vincent de Tyrosse,
 - M. le Responsable des Services Techniques,
 - M. le Responsable de la Police Municipale,
 - Service voirie de la MACS,
 - ATLANTIC ROUTE, 33560 Carbon Blanc

Fait à Saint Geours de Marenne, le 24 mars 2026

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,**

